



**7.5.2. Subventions accordées**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Hervé MARITON et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Subvention à l'Office de tourisme intercommunal pour 2024**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Le Conseil,

La Communauté de communes œuvre depuis 2014 en faveur du développement touristique du territoire avec comme principale action, le soutien à l'Office de tourisme intercommunal. Celui-ci assure l'accueil touristique ainsi que l'animation territoriale essentielle à la réussite de l'économie touristique de la Vallée et la promotion du territoire, de l'échelon régional à international.

Le soutien de la CCCPS à l'association de l'Office de tourisme intercommunal a été augmenté de façon importante depuis 2014 dans le but de soutenir l'Office de tourisme dans la réalisation des objectifs inscrits dans la convention d'objectifs et de moyens liant les deux structures (CCCPS et OT).

Pour 2024, l'association de l'Office de tourisme a sollicité auprès de la CCCPS, par courrier réceptionné le 2 octobre 2023, l'obtention d'une subvention de fonctionnement de 175 000 € ainsi qu'une aide de 23 500 € pour la réalisation d'actions touristiques.

La demande d'augmentation de la subvention de fonctionnement est argumentée par l'augmentation des charges de l'association dans un contexte d'inflation.

**II. Objet de la délibération**

C'est dans un contexte de restriction budgétaire et de l'augmentation significative de la subvention depuis 2014 que la Commission Finances et le Bureau propose de ne pas augmenter la subvention et



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

d'accorder une subvention à l'association Office de tourisme intercommunal Cœur de Drôme-Pays de Crest et de Saillans, à la hauteur de 155 000 € pour les frais de fonctionnement et de 23 500 € pour les actions touristiques, et ce dans un contexte de fusion.

**III. Visas**

VU le Code du Tourisme ;

VU la convention d'objectifs et de moyens 2022-2023 signée le 21 décembre 2021 entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et l'Office de tourisme intercommunal Cœur de Drôme-Pays de Crest et de Saillans ;

VU la demande de subvention de l'association Office de tourisme reçu par courrier le 2 octobre 2023 ;

VU l'avis de la Commission Finances et du Bureau du 12 mars 2024 ;

**IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'accorder à l'Office de tourisme intercommunal une subvention de 155 000 € pour les frais de fonctionnement et de 23 500 € pour la réalisation d'actions touristiques,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents liés à la mise en œuvre de la présente délibération.

**V. Résultat du vote**

Danielle BORDERES ne prend pas part au vote, en tant que Présidente de l'Office de Tourisme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VI. Annexe**

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : le courrier de demande de subvention de l'Office de tourisme reçu en date du 2 octobre 2023.

Catherine MERIEAU  
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024

Au registre sont les signatures  
Denis BENOIT  
Président





COURRIER CCCPS  
REÇU LE :

02 OCT. 2023



Office de Tourisme Cœur de Drôme  
Pays de Crest et de Saillans.  
9 place du Général de Gaulle  
26400 CREST

Monsieur le président de la Communauté de  
Communes du Crestois et du Pays de  
Saillans-Cœur de Drôme.  
15 Chemin des Senteurs  
26400 AOUSTE-SUR-SYE

Objet : Demande de subvention annuelle.

Crest le 25/09/2023.

Monsieur le président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous solliciter dans le cadre de la demande de subvention annuelle attribuée à l'Office de Tourisme Cœur de Drôme Pays de Crest et de Saillans.

Le montant de la subvention pour le fonctionnement qui sert à régler nos charges fixes, les salaires, les achats boutiques, l'entretien du matériel et les besoins liés à l'animation de l'Office de Tourisme, est resté inchangé depuis six années consécutives maintenant.

Afin de pouvoir continuer sereinement et efficacement à exercer notre mission et après analyse des chiffres que vous pouvez trouver ci-dessous, il serait bon de procéder à une augmentation de cette aide pour l'année 2024.

Nous avons fait des efforts d'économies sur plusieurs postes, nous avons retrouvé de la trésorerie sur les années « covid », mais celle-ci s'érode à nouveau, les charges étant plus importantes que les produits.

Nous vous demandons de soumettre au vote pour 2024 les montants de 175 000 € pour la subvention de fonctionnement et de 23500 € (à l'identique des années précédentes) pour la subvention réservée aux Actions spécifiques et versée sur factures.

Extraits de bilans de l'Office de tourisme Cœur de Drôme Pays de Crest et de Saillans sur les 5 dernières années :						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Total PRODUITS (Détail compte de résultat).</b>	207 784	222 851	205 981	229 897	210 070	
<b>Total des charges (Détail compte de résultat).</b>	210 889	213 652	174 684	204 490	219 866	
Excédents ou déficits (Détail compte de résultat).	-3105	9199	31297	25407	-9796	
Aide au fonctionnement versée à l'OT par CCCPS (source rapports annuels CCCPS).	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000	155 000
<b>Quelques chiffres clés :</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Taxe de séjour perçue par CCCPS (source rapports annuels CCCPS).	85 000	104 615	67 000	108 092	128 000	
Trésorerie de l'OT au 31 Décembre.	29 315	30 941	33 272	73 572	72 605	↘
Taux Inflation annuel sur 5 ans (source Insee) impacte frais généraux et achats.	1,80%	1,10%	0,50%	1,60%	5,20%	↘
SMIC mensuel sur 5 ans (source Insee) augmentations obligatoires pour 2 salariés.	1498,47	1521,22	1539,42	1589,47	1678,95	↘
Indemnités kilométriques sur 5 ans (frais kilométriques. Com) impacte déplacements.	0,543	0,543	0,548	0,548	0,603	↘
Loyers annuels du bureau de Crest sur 5 ans (Détail compte de résultat).	4617	4713	4844	4863	5052	↘
Honoraires comptables et CAC annuels sur 5 ans (Détail compte de résultat).	6625	6670	7966	9549	8350	↘

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Danielle Borderes, Présidente de l'Office de Tourisme  
 Cœur de Drôme Pays de Crest et de Saillans :

Christiane Eymery, trésorière de l'Office de Tourisme  
 Cœur de Drôme Pays de Crest et de Saillans :


